

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°01

Vu le retard considérable enregistré dans la livraison des fournitures objet de contrat n°19/2022 du 14/08/2022, visé par la Commission Sectorielle des Marchés/MDN sous le n°1024 en date du 09/08/2022, portant sur l'acquisition du lot n°01: (100) cisailles électrique, lot n°02: (3000) paires de gants de protection et le lot n°07: (100) tronçonneuses;

La SARL UMIR, sise à la rue Hassan n°04 local 02 Bir El Djir/Oran, est mise en demeure pour prendre toutes les mesures nécessaires, afin de rattraper le retard enregistré dans la livraison des fournitures objet du marché sus cité.

La SARL UMIR est tenue de répondre aux injonctions de la présente mise en demeure, dans un délai de **huit (08) jours** à compter de la date de publication du présent avis dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), les quotidiens nationaux et le site WEB du Ministère de la Défense Nationale.

Faute de quoi, l'acheteur sera dans l'obligation d'appliquer les mesures coercitives réglementaires à son encontre.